

CIRCULAIRE 023-20

Le 18 février 2020

**CRÉDITS DE FORMATION CONTINUE
FORMATION DE LA BOURSE DE MONTRÉAL INC.**

Depuis le 1^{er} novembre 2019, la Bourse de Montréal Inc. (la “Bourse”) exige qu’une personne désirant devenir une personne approuvée complète une formation obligatoire afin de négocier les produits inscrits à la Bourse (circulaire [134-19](#)). Deux formations sont disponibles sur le Portail des participants, lesquelles sont offertes à tous et peuvent être complétées par toute personne. Des frais de 250 \$ s’appliquent pour chaque examen à être complété relatif à la négociation des contrats à terme et options sur contrats à terme ou à la négociation sur les options.

Ces deux accréditations sont maintenant reconnues par le programme de formation continue (FC) de l’Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

Les accréditations se détaillent comme suit:

Certification - Négocier les contrats à terme et options sur contrats à terme à la Bourse

Fournisseur: Bourse de Montréal (Division de la réglementation)

Type: Conformité

Identification du cours: CECAP 011039

Cycle FC: 08 (1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021)

Crédits FC: 1,50

Certification - Négocier les options à la Bourse

Fournisseur: Bourse de Montréal (Division de la réglementation)

Type: Conformité

Identification du cours: CECAP 011039

Cycle FC: 08 (1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021)

Crédits FC: 1,50

Pour de plus amples informations concernant ces accréditations, veuillez communiquer avec Nathalie Tessier, coordonnatrice principale, au 514.787.6552 ou par courriel à nathalie.tessier@tmx.com.

Julie Rochette
Vice-présidente et chef de la réglementation
Bourse de Montréal Inc.